

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 27797

présenté par

M. Peu

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent maintenir le régime de retraite des membres du Conseil économique, social et environnemental.